



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

11 janvier 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DDFIP du 11 janvier 2024

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2024-005	01.01.2024	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal : <ul style="list-style-type: none">• Service des Impôts des Entreprises de Boulogne-Billancourt	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n° 2024-005 du 1^{er} janvier 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Service des Impôts des Entreprises de Boulogne-Billancourt

Le comptable public, responsable du Service des Impôts des Entreprises de Boulogne-Billancourt,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée Mmes RACHIDA OUBELLA, Inspectrice principale, SONIA HERVOUET et INGRID DE AIZPURUA, Inspectrices, et M. JOSEPH KFOURY, Inspecteur, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, de restitutions de crédits d'impôts (CICE et CIR) dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

CHASSELOUP Marie-Reine	LASSERRE Anthony	ESTEOULE-BADO Karine
GUICHEMERRE Sophie	RENAUD Delphine	PLUCHOT Stéphanie
ROLLAND Stéphanie	BRUNET Jonathan	MAGNAN Nicolas
SAULAIX Emmanuelle	LE PAPE Pierre	JULIEN Roxane

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

FARESCOUR Vanessa	LAGUERRE Julien	
DINAN Ludmila		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
RENAUD Delphine	CONTROLEUR	10 000 €		
LASSERRE Anthony	CONTROLEUR	10 000 €		
CHASSELOUP Marie-Reine	CONTROLEUR	10 000 €		
GUICHEMERRE Sophie	CONTROLEUR	10 000 €		
SAULAIS Emmanuelle	CONTROLEUR	10 000 €	6 MOIS	10 000 €
ESTEOULE-BADO Karine	CONTROLEUR	10 000 €	6 MOIS	10 000 €
PLUCHOT Stéphane	CONTROLEUR	10 000 €	6 MOIS	10 000 €
LE PAPE Pierre	CONTROLEUR	10 000 €		
BRUNET Jonathan	CONTROLEUR	10 000 €		
ROLLAND Stéphanie	CONTROLEUR	10 000 €		
DINAN Ludmila	AGENT	2 000 €		
FARESCOUR Vanessa	AGENT	2 000 €	6 MOIS	10 000 €
LAGUERRE Julien	AGENT	2 000 €		

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A Boulogne-Billancourt, le 1^{er} janvier 2024

Le comptable public responsable de service des impôts des entreprises

Signé

Raynald GIVERNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>